

Empathie et justice en Méditerranée : quand l'émotion devient la norme

Revue *Mutations en Méditerranée* (MeM)

Appel à contributions pour le numéro 4 | 2026

Date limite de réception des propositions : 15 janvier 2026



© Publication Instagram sur le compte de Banksy. Royal Courts of Justice, Londres, 08 septembre 2025

Mutations en Méditerranée (MeM) est une revue scientifique pluridisciplinaire qui s'intéresse aux transformations prenant place dans l'espace méditerranéen. Gérée par des doctorant·es (ED 67, 354, 355) et portée par le laboratoire **MESOPOLHIS** (UMR Aix-Marseille Université, CNRS et Sciences po Aix), elle offre un espace de publication aux jeunes chercheur·ses à travers un numéro thématique annuel, en accès ouvert, et accueille des articles en anglais et en français.

Les émotions, longtemps étudiées par la psychologie sociale, les neurosciences ou la littérature, sont aujourd'hui explorées dans un nombre croissant de disciplines des sciences humaines et sociales : droit (Jeuland, 2020), science politique (Braud, 1996), anthropologie (Le Breton, 1998), histoire (Corbin et al., 2016) ou sociologie

(Hochschild, 1979). Ce mouvement s'inscrit dans le tournant émotionnel des sciences sociales (Taïeb, 2024), qui reconnaît les émotions comme des phénomènes sociaux à part entière. En revanche, l'empathie demeure peu explorée dans une approche véritablement interdisciplinaire. Si la psychologie et les neurosciences l'ont largement étudiée (Decety & Jackson, 2004 ; Singer & Lamm, 2009 ; De Waal, 2010), les travaux en sciences humaines et sociales restent limités, traduisant un intérêt émergent pour son rôle social, moral et normatif. Ce numéro thématique de *Mutations en Méditerranée* se propose d'étudier la relation entre justice et empathie dans la région méditerranéenne, non seulement dans le domaine juridique mais au-delà, dans d'autres contextes sociaux normés et à travers plusieurs approches disciplinaires.

Le mot *empathie* apparaît en 1873 sous la plume du philosophe Robert Vischer (*Le sentiment optique de la forme*), où il désigne la projection esthétique du spectateur dans l'œuvre d'art. Ce n'est qu'au XX^e siècle que le mot quitte le domaine de l'esthétique pour entrer dans celui de la psychologie et des sciences sociales. Sous l'influence, notamment, des travaux de Theodor Lipps puis de la psychologie nord-américaine, l'empathie vient à désigner la capacité de comprendre les émotions, les besoins et les états internes d'autrui. L'accent n'est plus mis sur la projection subjective dans un objet, mais sur la relation interpersonnelle et la reconnaissance de l'autre comme sujet.

Pour les périodes antérieures, on parlera plutôt de compassion, de sympathie ou de bienveillance :

- Compassion : du latin *compassio*, de *com-* (« avec ») et *passio* (« souffrance »), désignant littéralement le fait de « souffrir avec » quelqu'un. Elle implique un partage émotionnel de la douleur d'autrui, souvent associé à un désir d'agir pour soulager cette souffrance.
- Sympathie : du grec *sympatheia*, de *syn-* (« avec ») et *pathos* (« sentiment, passion »), signifiant « partager un sentiment avec quelqu'un ». Elle renvoie à une compréhension émotionnelle ou affective d'autrui, mais pas nécessairement à la volonté d'agir.
- Bienveillance : du latin *benevolentia*, de *bene* (« bien ») et *velle* (« vouloir »), littéralement « vouloir le bien de quelqu'un ». Contrairement à la compassion ou à la sympathie, elle implique une intention positive et durable envers autrui, indépendamment de ses émotions immédiates.

Cet appel à contributions propose d'interroger l'empathie comme émotion constitutive du sentiment de justice, et d'analyser comment elle façonne, nourrit ou conteste les normes juridiques et sociales. La justice, comprise comme système de régulation des conflits et de répartition des droits, suppose une part de projection empathique : comprendre la situation d'autrui, percevoir son préjudice, imaginer son point de vue. Cette imbrication traverse l'histoire, des premiers textes législatifs aux débats contemporains. Au-delà du droit, l'archéologue qui reconstitue la vie d'une population

disparue, le sociologue qui observe la mobilisation des émotions collectives ou l'historien qui étudie la charité médiévale mobilisent chacun une forme d'empathie cognitive ou morale. Ce numéro entend ainsi explorer la relation entre justice et empathie, à la croisée des disciplines et des temporalités, afin de comprendre comment cette émotion contribue à la production, la transformation ou la contestation des normes et irrigue les pratiques sociales et les représentations collectives jusqu'à susciter l'inspiration pour la création d'œuvres artistiques telle celle réalisée par Banksy (Londres, 2025). Il sera également l'occasion d'interroger la place de l'empathie au cœur du processus scientifique (Gallenga, 2008) de disciplines variées, à la fois dans le choix et le traitement des sujets, la construction des savoirs, la conduite d'un terrain de recherche, ou dans le rapport aux enquêtés.

Axe 1. L'empathie créatrice de normes sociales et juridiques

Les contributions pourront tout d'abord proposer d'explorer les mécanismes par lesquels l'empathie participe à la genèse, à la légitimation et à l'évolution des normes. Il s'agit d'interroger comment la capacité à ressentir la situation d'autrui influence l'élaboration des règles juridiques et sociales, comment elle devient un argument de transformation normative, et dans quelle mesure elle peut aussi être instrumentalisée ou contestée dans ces processus de création du droit et des normes collectives.

A - L'empathie et le sentiment de justice : normes, valeurs et contextes

Cette section interroge le rôle de l'empathie dans la construction du sentiment de justice et l'élaboration des normes juridiques, entre légitimité morale, risques d'instrumentalisation et variabilité des contextes. L'affaire Marianne Bachmeier, lorsqu'une mère tua l'homme poursuivi pour le viol et meurtre de sa fille en Allemagne en 1981, illustre combien la justice s'ancre dans une dynamique empathique tant collective qu'individuelle : la compassion pour la victime, l'identification à sa souffrance ou à celle du coupable ont nourri un débat où l'empathie devenait vecteur de normativité. Cette articulation est ancienne. Le Code d'Hammurabi (env. 1750 av. J.-C.) modulait les peines selon la condition sociale, traduisant une prise en compte d'autrui. La modernité prolonge cet esprit : les circonstances atténuantes et aggravantes traduisent la reconnaissance institutionnelle des situations et motivations (Smith, 1759). Des auteurs comme Bandes (2001) ou Hoffman (2008) montrent que l'empathie peut être facteur d'équité. Mais la tension avec l'impartialité demeure : nombreux sont ceux qui alertent sur les risques d'une justice trop réceptive à l'émotion - inégalités, populisme pénal, instrumentalisation. Ces tensions varient selon les cultures juridiques. Dans les sociétés occidentales, l'empathie s'intègre à la pratique judiciaire. À l'inverse, dans certaines juridictions méditerranéennes inspirées par la charia, la primauté revient aux textes sacrés, le juge se référant à des principes collectifs plutôt qu'au vécu individuel (Esposito, 1998 ; An-Na'im, 1990). Entre ces

pôles, des systèmes hybrides associent droit étatique et coutumier, où médiation et réparation expriment une empathie contextuelle (Gluckman, 1965). Ainsi, les valeurs culturelles, religieuses et sociales déterminent la place accordée à la considération de l'autre dans le jugement. Dans quelle mesure cette résonance affective conduit-elle à des transformations juridiques ? Comment les récits médiatisés façonnent-ils la perception du juste ? Les contributions pourront dès lors explorer comment l'empathie fonde, transforme ou conteste les normes juridiques et morales, à travers des études de cas, des analyses comparatives ou l'examen de systèmes mixtes où la dimension émotionnelle du droit se révèle décisive (telle que la justice restaurative).

Si les lois marquant une évolution se révèlent parfois nécessaires, d'autres fois elles servent d'instrument pour feindre une prise en considération de l'opinion publique. Des « lois déclaratives » (J.-L. Debré, président de l'Assemblée nationale, 22 juin 2004), vivement critiquées, viennent alimenter une inflation législative sans même présenter un contenu normatif, mais davantage descriptif. Elles ne font que discuter d'affirmations évidentes et sont, en cela, appelées des « lois bavardes » (Rapport du Conseil d'État, EDCE 1992, no 43, p. 15 s.).

B - L'empathie et la justice au cœur des systèmes de santé

L'empathie étant considérée comme l'essence de la relation de soin (Vannotti 2002), nous souhaitons l'aborder selon le prisme du *care*. Ce concept, largement reformulé, pourra être saisi autant comme la « capacité à prendre soin d'autrui » (Gilligan, 1982), que comme une activité réalisée pour « maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (Fischer et Tronto, 1991 : 40). Une seconde section de ce numéro souhaite ainsi interroger, autant de manière sociologique qu'historique, le rapport entre le *care* et le sentiment de justice ou d'injustice sociale au prisme de l'empathie. Elle permet autant de fédérer un mouvement autour d'une cause (Traïni et al., 2009), par exemple par des campagnes de don et de sensibilisation, que de refuser d'aider autrui dans des circonstances spécifiques (Slote 2007). En effet, des affaires médiatiques secouent régulièrement l'opinion publique et concourent à orienter l'attention sur un sujet jusqu'à poser la question de la normalisation de pratiques. Citons par exemple, pour la France, celles de Vincent Humbert en 2002 qui relancent le débat sur l'euthanasie, de Chantal Sébire en 2008 qui s'est suicidée faute d'accès à une aide à mourir, ou de Vincent Lambert en 2013 et dont le décès ne surviendra qu'en 2019 après l'arrêt de ses soins. Toutes relancent les débats sur le mourir en France, et « rend[ent] compte dans les termes d'une éthique du *care* du fait qu'il est pire de tuer que de laisser mourir » (Le Goff, 2008 : 210). Ce genre d'exemples suscitent des revendications d'autonomie, de dignité, et de respect, appuyées par une justice sociale. En août 2025, huit femmes meurent suite à leur césarienne réalisée à l'hôpital Hassan-II d'Agadir. Dans la presse, leurs morts mobilisent la population sur la question des défaillances du système de santé marocain fracturé entre secteur public et privé, avec une offre de soin inégalement répartie sur le territoire. Dès lors, comment l'empathie participe-t-elle à

mobiliser les citoyens et les institutions autour de pratiques du *care* existantes ? Comment en modifie-t-elle les contours ? En quoi la notion d'empathie et le sentiment de justice sociale sont-ils réappropriés en Méditerranée et utilisés pour légitimer le maintien ou la création des normes de santé ? Cet axe pourra regrouper des thématiques traditionnelles (vieillissement, travail social, proches aidants, pratiques de soins ...) comme novatrices (environnements, non-humains ...).

Axe 2. La place de l'empathie dans la mise en œuvre de la justice et la mobilisation sociale

A - L'expression fluctuante de l'empathie dans les décisions de justice

Le mot "justice" est doté de deux sens. La justice renvoie d'abord à une exigence morale se traduisant par un sentiment susceptible de varier d'une personne à une autre : une situation identique peut être ressentie comme juste ou injuste. La justice renvoie aussi à l'autorité judiciaire, soit à l'institution qui se charge d'appliquer le droit. Avec cette seconde acceptation, la mise en œuvre de la justice interroge quant à la place de l'empathie dans les affaires judiciaires. Sa prise en considération dans le contexte judiciaire peut s'observer dès la fin du XIXe siècle en France, avec « le bon juge Magnaud » qui opposait « justice humaine » et « justice juridique ». L'affaire Louise Ménard en est une illustration. Cette mère de famille a ainsi été relaxée après avoir volé du pain, le juge déclarant qu'il était nécessaire d'appliquer une « interprétation de la loi plus humaine et plus conforme aux idées d'amélioration sociale qui gagnent les coeurs ». Plus récemment l'affaire de l'activiste Cédric Herrou, arrêté en 2016 pour avoir aidé 150 migrants à franchir la frontière entre l'Italie et la France, montre que le sentiment d'empathie est au cœur de l'élaboration de nouvelles normes, accordant valeur constitutionnelle donnée à la solidarité pour autrui, peu importe la régularité de son séjour en France. L'empathie est-elle une boussole infaillible quand il s'agit de justice ? Certaines affaires contemporaines mettent en avant les limites de cette émotion dans l'édition de normes, à commencer par l'affaire Halimi. L'auteur du meurtre antisémite d'une femme de 65 ans, Sarah Halimi, a été déclaré irresponsable pénallement, du fait de la bouffée délirante qui l'aurait saisi au moment des faits. « Pas de justice, pas de paix », « justice injuste », « crime sans châtiment » : l'empathie générale des manifestants que décrivent ces slogans s'est heurtée à l'intransigeance du régime juridique en matière de folie mentale. Les contributions attendues pourront interroger l'expression du sentiment d'empathie et la légitimité de sa prise en compte dans la poursuite de la justice.

B - Une justice altruiste ? La place de l'empathie dans la décision morale

Les travaux de Daniel Batson, Michael Slote et Martin Hoffman démontrent que la moralité et la partialité de nos décisions peuvent être mises à mal par l'empathie (1995 ; 2007 ; 2020). En effet, nous aurions une tendance naturelle à nous tourner vers une personne avec laquelle nous partageons un fort degré de proximité plutôt que vers un individu que nous ne connaissons que peu ou prou. Ce *biais de familiarité* (Hoffman, 2020) est aujourd'hui directement interrogable au regard de l'application différenciée du droit international qui est réservée par l'Union européenne aux réfugiés ukrainiens et aux réfugiés palestiniens (Karaki, 2024). De plus, nous serions plus enclins à éprouver de l'empathie pour des victimes visibles et confrontées à une détresse immédiate (Batson et al., 1995). Ce *biais du moment présent* (Hoffman, 2020) expliquerait que Zaïn Al Rafeaa, acteur principal du film *Capharnaüm* de Nadine Labaki, ait bénéficié d'une décision prioritaire du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, et ce, suite à l'émotion mondiale qu'a suscitée son histoire – celle d'un enfant réfugié syrien vivant dans une extrême pauvreté à Beyrouth – avec le succès du long métrage aux festival de Cannes en 2018. Pourtant, cette décision interroge : est-elle moralement juste envers l'ensemble des demandeurs d'asile syriens qui attendaient aussi une protection internationale ? Enfin, du fait de l'hyper sollicitation médiatique à laquelle nous pouvons être soumis, une *surexcitation empathique* peut survenir, nous conduisant à anesthésier nos émotions et à développer un mécanisme de défense pouvant être qualifié de *dérive égoïste* (McCann & Pearlman, 1990 ; Hoffman, 2020). Les réseaux sociaux seraient les premiers vecteurs de cette sur-sollicitation, notamment de la jeunesse, pouvant engendrer une détresse psychologique (Gault et al., 2022 ; Inserm, 2024). À l'heure de l'hyperconnectivité et du développement rapide de l'intelligence artificielle, comment minimiser le risque d'une justice déshumanisée ? Entre psychologie, sciences sociales, droit, numérique et éthique appliquée, cet axe invite à repenser la place de l'émotion dans la décision rationnelle, et le rôle de l'émotion collective dans l'orientation de choix moraux et juridiques.

Axe 3. Alternatives contemporaines

A - Vers une économie altruiste : l'empathie comme levier managérial et entrepreneurial

L'enquête de terrain réalisée par l'entreprise de sondages Ipsos en 2024 sur les 18-25 ans dans l'entreprise révèle que sept jeunes sur dix considèrent comme primordial que leur activité salariale soit utile pour la société, avec près de 64% affirmant que l'entreprise qu'ils rejoignent se doit de faire attention à l'impact environnemental de ses activités. Les sociologues Estelle Bonnet et Elise Verley, avec la chargée d'études et d'enquêtes Zora Mazari parlent ainsi de jeunesse en quête de sens, qui souhaite

se détacher du matérialisme et privilégier l'altruisme (2020). Par exemple, les entreprises sont aujourd'hui mises face à leurs responsabilités, notamment par les mouvements de boycott qui mobilisent l'empathie pour encourager une économie plus altruiste. L'exemple du BDS (Boycott, Désinvestissements, Sanctions contre Israël) à l'encontre de Carrefour à la suite du soutien de l'entreprise aux colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée, a conduit à la fermeture de magasins dans quatre marchés clés du Golfe : la Jordanie, le sultanat d'Oman, le Koweït et le Bahreïn (RFI, 2025). Les contributions pourront ainsi proposer d'étudier dans quelle mesure l'empathie peut-elle contribuer à cette quête de sens, à la promotion d'un modèle économique basé sur l'altruisme ? L'empathie peut-elle être un levier managérial et entrepreneurial permettant de mettre les valeurs humaines au cœur de notre économie de marché ?

B - Empathie et justice spatiale : vers une reconnaissance des droits urbains et environnementaux

Enfin, ce numéro thématique vise à analyser les interactions entre empathie et justice dans les mutations urbaines et la protection de notre environnement. Ces notions s'inscrivent dans un ensemble de problématiques relatives aux droits à la ville (Lefebvre, 1968), aux droits au logement, à la justice spatiale (Soja, 2010 ; Harvey, 1973), à l'hospitalité urbaine (Sennett, 2018), aux communs (Rochfeld et al., 2021), à l'architecture inclusive (Hall, Imrie 2003) et aux droits accordés à la nature (Serres, 1990 ; Descola, 2018). Ces concepts traduisent une volonté de réduire les inégalités territoriales, de freiner les logiques de marchandisation de la ville et du logement (Guironnet, 2024), et d'accorder des droits aux entités naturelles (Latour 2010, Vanuxem, 2020). Les pollutions industrielles de Fos-sur-Mer, dans le sud de la France, illustrent la tension entre activité économique, santé publique et droit à un environnement sain, en Méditerranée. La création d'observatoires citoyens témoigne d'une appropriation collective de la question écologique (Osadtchy, 2015 ; Gramaglia et Duperrex, 2021). La justice environnementale suppose aussi une justice épistémique, fondée sur la reconnaissance des savoirs situés et voix mineurs que l'ère capitalocène tend trop souvent à marginaliser.

L'empathie et la justice peuvent aussi s'incarner dans la promotion de formes plus démocratiques et participatives de « faire la ville et la société », à travers les assemblées citoyennes étudiées par Fatin-Rouge Stefanini et les collectifs d'architectes œuvrant pour les territoires et la maîtrise d'usage, analysés par Delprat (2023). Elles résident tout autant dans la reconnaissance de nos villes héritées des empires coloniaux (Daumalin et al., 2025). Les contributions attendues pourront ainsi explorer comment la reconnaissance des vulnérabilités sociales participe à l'émergence de nouvelles solidarités, de savoirs partagés et de formes renouvelées de justice spatiale.

Conditions de soumission

Les propositions de contributions doivent contenir entre 2500 et 5000 signes (espaces compris, hors bibliographie). Elles doivent contenir un titre, des mots-clés et la bibliographie utilisée. Elles sont acceptées en français ou en anglais.

Consulter [les normes éditoriales](#).

Les propositions doivent être envoyées d'ici le **15 janvier 2026 à 17h**, sous format Word (.docx) à l'adresse suivante : mesopolhis-revue-mem@univ-amu.fr

Merci d'indiquer dans l'email votre statut et votre affiliation.

Calendrier prévisionnel

Date limite de retour des propositions d'articles : **15 janvier 2026 à 17h**

Résultat de la procédure de sélection des propositions : **fin janvier**

Date limite de réception des articles (V1) : **avril 2026**

Retour des évaluations aux alentours (V1) : **mai 2026**

Parution en ligne du second numéro : **novembre 2026**

Comité de rédaction du numéro 4 | 2026 - MeM

Sara Ben Amor, doctorante contractuelle spécialisée en droit contractuel et droit du numérique, Aix-Marseille Université, Centre de droit économique (CDE), ED 67

Matthieu Guillou, doctorant contractuel en archéologie, Aix-Marseille Université, CNRS, Ministère de la Culture, Centre Camille Jullian, ED 355 - Président fondateur de DatArk

Delphine Monrozies, Enseignante - chercheure en art et technique de la représentation, école nationale supérieur d'architecture de Marseille, doctorante en architecture à Project(S), Aix-Marseille Université, ENSA.M, ED 355

Constance Moréal de Brevans, doctorante en anthropologie, Aix-Marseille Université, CNRS, IDEAS, ED 355

Maïa Tahiri, doctorante en sociologie, Aix Marseille Université, Sciences Po Aix, CNRS, MESOPOLHIS, ED 355

Bibliographie

Barbot, J. et Dodier, N. « Que faire de la compassion au travail ? La réflexivité stratégique des avocats à l'audience », *Sociologie du travail*, 2014.

Batson, C. D., Klein, T. R., Highberger, L., & Shaw, L. L. (1995). ‘Immorality from empathy-induced altruism: When compassion and justice conflict’. In: *Journal of Personality and Social Psychology*, 68, pp. 1042-1054.

Bloom, Paul. *Against Empathy: The Case for Rational Compassion*. The Bodley Head, 2016.

Charest, Caroline. 2004. « Effet du rapport d'expertise psychologique et de l'empathie des jurés envers l'accusé sur le processus attributionnel », Phd, Université du Québec à Trois-Rivières.

Cotte, Bruno. « L'influence de l'émotion et de l'opinion dans la loi pénale ». *Académie des Sciences Morales et Politiques*, Séances, 9 avril 2018. https://academiesciencesmoralesetpolitiques.fr/2018/04/09/linfluence-de-lemotion-et-de-lopinion-dans-la-loi-penale/#_ftn1.

Hoffman, Martin L. *Empathie et développement moral : les émotions morales et la justice*. Vies sociales. Presses universitaires de Grenoble, 2008.

Hoffman, M. (2020). Chapitre 8. “ Les limites de l'empathie : la surexcitation et le biais ” In: *Empathie et développement moral : Les émotions morales et la justice*. pp. 253-277. Presses universitaires de Grenoble.

Dris, Yasmina. L'exercice de la programmation architecturale et urbaine au prisme de la participation citoyenne : quelles évolutions professionnelles ?. Architecture, aménagement de l'espace. HESAM Université, 2020. Français. [\(NNT : 2020HESAC038\)](#). [\(tel-03211233\)](#)

Gault, Guénaëlle et Medioni, David (2022). *Enquête "Les Français et la fatigue informationnelle"*, ARTE.

Inserm, 2025. Etude Mentalo. Disponible sur <https://etude-mentalo.fr/> et consulté le 27 octobre 2025.

Karaki, Samah (2024). *L'empathie est politique. Comment les normes sociales façonnent la biologie des sentiments.* JC Lattès.

Labaki, Nadine (2018). *Capharnaüm.* Mooz Film, Les Films des Tournelles.

Lavigne, Mathieu. 2019. « La justice réparatrice : le pari de l'empathie », *Relations*, n° 801 : 21-23.

Le Goff, Alice. « Care, empathie et justice Un essai de problématisation »: *Revue du MAUSS* n° 32, n° 2 (2008): 203-41. <https://doi.org/10.3917/rdm.032.0203>.

Norton, K., Johnson, L., et Woods, C., 2019. *Burnout and compassion fatigue: What lawyers need to know.* Animal Law Conference. <https://animallawconference.org/wp-content/uploads/2019/10/Norton-et-al-Burnout-Compassion-Fatigue.pdf>

Piolat, Annie, et Rachid Bannour. « Émotions et affects: contribution de la psychologie cognitive ». In *Le sujet des émotions au Moyen Age*, P. Nagy et D. Boquet. Beauchesne Editeur, 2008. <https://centrepyscle-amu.fr/wp-content/uploads/2014/01/Piolat-Bannour-2008-Beauchesne.pdf>.

Roberge, Jean-François. *Le sentiment de justice. Un concept pertinent pour évaluer la qualité du règlement des différends en ligne ?* REVUE JURIDIQUE DE LA SORBONNE, n° 1 (juin 2020) : 21.

Seneca, Lucius Annaeus, et Lucius Annaeus Seneca. *De la clémence.* 2. tirage de la nouvelle édition. Édité par François-Régis Chaumartin. Collection des universités de France Série latine 379. Les Belles Lettres, 2007.

Slote, M. 2007. *The Ethics of Care and Empathy*, New-York/Londres, Routledge.

Thomas d'Aquin, Aimon-Marie Roguet, et Albert Raulin. *Somme théologique.* Les Éditions du Cerf, 2024.

Tisseron, Serge. « Promesses, limites et ambiguïtés du mot « empathie » : *Communications* n° 110, n° 1 (2022) : 167-79. <https://doi.org/10.3917/commu.110.0167>.

Traïni Christophe (éd.). 2009. *Emotions ... mobilisation !* Paris, Les Presses de Sciences Po.